

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [flavie-rioux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/798938395f158563dda9a0ce>

Date d'obtention : 2022-01-14 18:15:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une méthode d'intervention très bien balisée que nous devons suivre à la lettre afin d'assurer que le rôle de chacun des partenaires soit comblé de façon adéquate et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'agir conformément au protocole Sexto et de ne pas oublier d'étapes puisque la trousse est claire et complète. Je pourrai donc effectuer mes futures interventions avec confiance et détermination en suivant les étapes précises.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention à compléter adéquatement la trousse en posant toutes les questions prévues aux jeunes, mais je devrai aussi m'assurer d'être présente pour le jeune et de le rassurer dans cette épreuve. De plus, je devrai tenir compte de l'intention du jeune ayant reçu la photo/vidéo et l'ayant transmise d'une façon ou d'une autre afin d'intervenir adéquatement s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.